janvier1989
BANQUES ET ENTREPRISES

3 / 70
ppag____pg3_nb
408 cm²

Pas de

1989 : Les systèmes bancaires maghrébins

LES SYSTEMES BANCAIRES MAGHREBINS

LAHRICHI Nezha
Professeur à l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE)

La présentation des systèmes financiers des pays du Maghreb répond à la nécessité de clarifier la ~~concurrence~~ convergence des modes de fonctionnement de ces économies puisque ces pays ont été traversés par des courants et des expériences de développement qui n'ont pas été fondés sur les mêmes théories ni sur les mêmes principes. Confrontés aux mêmes nécessités historiques et face à l'emergence des défis semblables, les systèmes des pays du Maghreb font preuve, chacun à sa manière, d'adaptations et de remodelage des mecanismes de régulation.

L'analyse des systèmes bancaires de ces pays illustre le mouvement de restructuration qui les caractérise. Le libéralisme financier souffle sur le Maghreb mais avec des diffé rences de degré et de nature . Si la Tunisie est plus engagée que le Maroc sur la voie libérale avec l'installation de banques off shore et la tentative de faire de Tunis une place financière régionale, en Algérie, il s'agit pour le moment d'atténuer la concentration bancaire et de réviser les principes d'organisation des établissements bancaires pour les adapter à un environnement plus concurrentiel. La libye, par contre, dispose toujours d'un système financier centralisé ; celui de la Mauritanie est en pleine effervescence.

Ce qu'il faut souligner c'est que ces différences semblent présenter moins d'importance en implications.

LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Le système bancaire Algérien est le reflet d'une économie où le dirigisme étatique et la centralisation caractérisent le modèle de développement. Avant sa nationalisation en 1966 et la création de banques nationales d'économie publique, les pouvoirs publics avaient réalisé l'acquisition de pouvoirs effectifs dans les domaines de la monnaie et du crédit

1) L'affirmation de l'indépendance monétaire et financière 1962-1965

Deux axes caractérisent cette première phase qui va de l'indépendance politique (1962) aux nationalisations.

Le premier avait pour objet la constitution d'une banque centrale autonome (13/12/62), l'émission d'une monnaie nationale (10/04/64) et l'adoption du contrôle des changes (19/10/65) mettant fin à la libre transférabilité à l'interieur de la zone franc.

Le second axe a consisté en la création d'organismes de crédit nationaux à côté des banques étrangères qui avaient connu une réduction drastique de leurs activités, il s'agit en premier lieu de la naissance des premières institutions de crédit algériennes à statut public et ce, par la suppression de la tutelle française sur les banques populaires (9 mars 1963) ; la caisse centrale Algérienne du crédit populaire et le conseil Algérien du crédit populaire furent strictement algériens.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

lundi 1 janvier1989
BANQUES ET ENTREPRISES

4 / 70
ppag____pin_nb
391 cm²

Pas de

1989 : Les systèmes bancaires maghrébins (suite)

En second lieu, il s'agit toujours en 1963, de la création de la caisse Algérienne de développement (CAD) qui deviendra par la suite la Banque Algérienne de développement (BAD) dont la création est déterminée par la nécessité de disposer d'une banque nationale spécialisée dans le financement à moyen et long terme des investissements.

En troisième lieu, il s'agit de la naissance d'une caisse d'épargne algérienne. La Caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance (CNEP) 10 Août 1964.
A partir de 1966 le gouvernement procéda à l'incorporation des banques étrangères.

2) La création d'un système bancaire national 1966-1968

L'opération de nationalisation fut entamée en 1966 et déboucha sur la création de trois banques commerciales.

1) La Banque Nationale d'Algérie (13 Juin 1966) c'est la banque la plus importante du pays qui avait acquis les activités du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie en Juillet 1966. Par la suite, trois autres banques furent incorporées : le Crédit Industriel et Commercial (Juillet 1967), la Banque Nationale de Paris (Janvier 1966) et la Banque de Paris et des Pays Bas (Juin 1968). Du point de vue fonctionnel, la BNA est l'instrument stratégique de la planification financière. C'est à elle que fut d'abord confié le monopole des opérations avec les entreprises publiques, le secteur socialiste et ensuite celui des financements au secteur agricole.
En 1969 la BNA collectait 70% des dépôts et accordait des crédits dans la même proportion.

2) Le crédit Populaire d'Algérie (CPA) a été crée à partir de la fusion d'une part des 4 banques populaires commerciales et industrielles d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba et, d'autre part, de la Banque Régionale du Crédit Populaire d'Alger. En 1968 il consolida sa structure en absorbant la Banque Algerie Misr (1) et la Société Marseillaise.
Son activité est orientée vers le financement des petites et moyennes entreprises, privées ou autogérées opérant dans les secteurs de l'artisanat, du tourisme des pêcheries et des coopératives non agricoles.

3) La Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A) octobre 1967 a été constituée à partir du réseau du Crédit Lyonnais. En 1968 elle prit une expansion considérable en absorbant les dernières banques étrangères : la Société Générale, la Barclays Bank (FRANCE), la Banque Industrielle pour l'Algérie et la Méditerannée et le Crédit du Nord.
La BEA est spécialisée dans les opérations avec l'étranger et sa clientèle était composée de plusieurs sociétés nationales qui avaient une grande importance dans le secteur industriel.

3) La Réforme de 1971

L'algérinisation du système bancaire s'est effectuée dans un contexte plus large d'étatisation des structures de production du pays. En 1971 l'orientation nettement socialisante est appuyée par trois décisions majeures :
- La nationalisation des hydrocarbures dans le but de doter le pays de moyens financiers nécessaires aux grands projets prévus par les plans de développement ;
- Le lancement de la révolution agraire ;
- Le lancement de la gestion socialiste des entreprises c'est à dire l'association des travailleurs à la gestion. En outre le plan quadriennal (1970-1973), premier plan de développement, est lancé et introduit des réformes dans le système bancaire pour en faire un des principaux instruments de réalisation des objectifs du plan.
  Car jusqu'à cette époque la nationalisation du réseau bancaire ne semblait pas avoir résolu le problème du financement du développement de l'économie algérienne. Malgré le processus de restructuration, le système bancaire était encore caractérisé par

(1) La Banque Algérie Misr a été créée en 1964 avec la participation de l'Etat Algérien (61%) et la banque Misr.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

lundi 1 janvier1989
BANQUES ET ENTREPRISES

5 / 70
ppag____pg5_nb
391 cm²

Pas de

1989 : Les systèmes bancaires maghrébins (suite)

ment important de la réforme économique globale. Entamée à partir de 1982, elle a pour principal objectif de renforcer la spécialisation des banques en créant de nouvelles qui se chargent de secteurs précis ; elle vise également à diminuer le pouvoir de certaines qui , à la faveur du monopole qu'elles ont acquis, sur des pans entiers de l'économie, se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

Entre dans ce cadre, la création d'une nouvelle institution financière: La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) 13 mars 1982 et la Banque de Développement local (BDL (1/07/1987).
Sont en cours de création, une banque pour le financement du Tourisme issue du CPA, une banque de l'Energie et du Transport maritime issue de la BEA et une banque de l'industrie lourde et du transport issue de la BNA.

Ces banques deviendront des sociétés par actions dont les statuts seront fixés par acte notarié et non plus par voie réglementaire. Les actions seront détenues par de nouveaux organismes, les fonds de participation, qui désigneront leurs représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration.

Ces deux organes administreront la banque dont la gestion sera confiée à une direction générale désignée par ces instances.

Les fonds de participation sont des sociétés de gestion de valeurs mobilières dont les actions sont détenues entièrement par l'Etat en contrepartie du capital souscrit et libéré sous forme de numéraire ou d'actions d'apport (3).

Cela signifie que le caractère publique des banques n'est pas remis en cause. Ce qui est en question ce sont les principes d'organisation. Au delà du renforcement de la spécialisation par la création de nouvelles banques, ce qui atténue la grande concentration bancaire algérienne, ces principes d'organisation seront conçus pour être adaptés à un environnement concurrentiel Celui-ci découle, entre autres, du libre choix dont disposeront les entreprises publiques, à l'instar des entreprises privées, de domicilier leurs opérations auprés des banques de leur choix. En dernière analyse, les banques pourront élargir leur champ d'activité puisqu'il leur sera permis de prendre des participations dans les entreprises industrielles ou commerciales et de créer de nouvelles sociétés mixtes.

Le système bancaire algérien qui a eu surtout une fonction passive, se limitant à financer les prêts nécessaires aux entreprises publiques en fonction des orientations du plan, se voit attribuer une mission plus active pour promouvoir et valoriser les différentes initiatives productives. Une autre stratégie de developpement cède la place à la planification coercitive.

Institutions Financières	Date de création	Secteur d'activité	Nombre d'agences	Montant total du Bilan en 1988 en MDA
Banque Centrale d'Algerie (BCA)	13/12/1962	Banque des Banques, Institut d'Emission	une par wilaya : 48	
Banque Algérienne de de développement (BAD) Banque Commerciale (CNEP)	7/05/1963 (CAD)	Financement des projets à long terme : industrie lourde, industries légères, chimiques et pétrochimiques		229.374
Banque Nationale d'Algérie (BNA)	13/06/1966	Industrie lourde, Transport	160	61.355
Banque Extérieure d'Algérie (BEA)	1/10/1967	promotion des exportations	60	54.807
Crédit populaire d'Algérie (CPA)		Artisanat, hôtellerie, pêche, professions libérales coopératives non agricoles		41.059
Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR)	13/03/1982	Agriculture, agro-alimentaire artisanat, secteur social du milieu rural	190	57.771
Banque du développement local (BDL)	1/07/1985	Financement des entreprises publiques locales et des collectivités locales		
Banques en création Banque du tourisme Banque de l'Energie et du Transport maritime Banque de l'industrie lourde et du transport.				

(3) Journal Officiel de la République d'Algérie.
Loi n° 88.06 du 12 Janvier 1988 modifiant et complétant la loi n° 86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

lundi 1 janvier1989
BANQUES ET ENTREPRISES

6 / 70
ppag____pin_nb
391 cm²

Pas de

1989 : Les systèmes bancaires maghrébins (suite)

de nombreux déséquilibres provenant soit de carences d'ordre structurel, surtout en ce qui concerne l'articulation territoriale (la répartition spatiale) limitée et concentrée dans la zone Nord du pays, soit de déficiences de nature fonctionnelle.

La réforme de 1971 s'articule essentiellement autour de trois points.

- *La domiciliation :* les entreprises nationales et établissements publics à caractère industriel et commercial sont tenus obligatoirement de concentrer leurs comptes bancaires ainsi que leurs opérations d'exploitation au niveau d'une seule banque, chaque banque prend en charge les entreprises d'un secteur précis. Cette spécialisation fonctionnelle a constitué l'alternative à une organisation de type soviétique où la banque centrale cumule les fonctions de l'institut d'émission et des banques commerciales.
- La décentralisation impliquant pour les banques la création de succursales ou agences dans les régions où les entreprises clientes sont installées.
- *Le contrôle des entreprises :* les banques ont un droit de regard sur la gestion des entreprises clientes, sur ses projets d'investissement et sur leurs marchés qu'elles passent avec des partenaires étrangers. Cette fonction a élargi les prérogatives des banques qui deviennent un instrument de la planification et se transforment en véritables gestionnaires de l'économie algérienne.

A la fin de la décennie écoulée, dans le cadre de la préparation du premier plan quinquennal, 1980-84, plusieurs bilans établis par diverses structures centrales(2) avaient fait état, certes des progrés accomplis depuis le recouvrement de l'indépendance, mais aussi des limites de l'expérience entreprise avec ses carences et ses insuffisances.

4) *La réforme entamée en 1982 et ses prolongements actuels*

Sur le plan interne, les raisons indiquées sont liées aux distorsions qui ont résulté d'un développement mal contrôlé particulièrement à partir de 1973-74 avec l'aisance financière produite par le choc pétrolier. Ces explications avancées sont la faible maîtrise qui a caractérisé l'organe central de planification, tutelles administratives pesantes et stérilisantes, répartition irrationnelle de l'effort d'investissement entre les différentes branches, élargissement du champ d'intervention économique et sociale des entreprises bien au-delà de celui découlant de leurs prérogatives.

Le contexte international n'est pas étranger à l'esprit des réformes, l'effondrement des cours des hydrocarbures, principale source de devises, conjugué avec la chute de la valeur du dollar a milité en faveur d'un désengagement économique de l'état. La réduction drastique des ressources financières a réduit son rôle de premier pourvoyeur de revenus et de premier vecteur d'investissements productifs. C'est dans ce contexte qu'une réforme économique de type structurel semblait s'imposer avec quatre volets.

1) la modification de la structure des investissements et du choix des secteurs appelés a être privilégiés. De ce fait l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures de base se sont vues accorder la priorité.

2) le second volet concerne le financement de l'économie nationale : désendettement croissant vis à vis de l'extérieur avec son corollaire, la mobilisation de l'épargne intérieure et la restructuration du système bancaire.

3) la préparation de l'après pétrole c'est à dire la recherche d'autres sources de financement en remplacement des hydrocarbures.

4) la redéfinition des relations liant les différentes entités économiques du secteur public ainsi que les fonctions à assigner à chacune d'elle, l'objectif étant d'assainir leurs situations, de les rendre plus efficientes et plus maîtrisables. Les banques n'ont pas échappé et ont été éclatées en institutions plus maîtrisables. La restructuration du système bancaire constitue donc un élé-

(2) Ministère de la Planification, organes du parti FLN.

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.